



EXTRAIT DU PROTOCOLE
DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT
AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DES STAATSRATES

Séance du 16 mai 1968
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la requête de l'administration communale de Miège tendant à obtenir l'approbation de son règlement concernant les constructions et les plans de zones s'y rapportant, adoptés par le Conseil communal de Miège, le 18 mai 1966 et ratifiés par l'assemblée primaire, le 28 mai 1966;

Vu les articles 75 et 82 de la Constitution cantonale et les articles 5 et suivants de la loi sur les constructions du 19 mai 1924;

Vu le rapport de l'Office cantonal de planification du 30 janvier 1968;

Sur la proposition du Département de l'Intérieur,

d é c i d e :

le règlement des constructions et le plan de zones de la commune de Miège tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil communal en séance du 18 mai 1966 et ratifiés par l'assemblée primaire, le 28 mai 1966, sont approuvés.

Droit de sceau: Fr. 20.--.

Pour copie conforme
LE CHANCELLIER D'ÉTAT



Distribution :

6 extr. Dpt Intérieur -